

Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Alexander FEDERAU intitulé « 30 km/h en ville »

Nyon, le 14 février 2022

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission s'est réunie le 14 décembre 2021. Etaient présents Mesdames Arlette Gallay, Aurélie Hegetschweiler, Brigitte Perez et Messieurs Marius Diserens (en remplacement de Madame Cayrol), Alexander Federau, Thierry Pagani, Frédéric Rast, Michael Sauerlaender, Bernard Ueltschi président et rapporteur. Monsieur Jacky Colomb était excusé.

Objet du postulat

Le postulant demande à la Municipalité d'étudier le passage à une limitation de 30 km/h maximum sur l'ensemble du territoire communal, à l'exception des routes où une loi cantonale ou fédérale prescrit une vitesse maximale supérieure. Selon le postulant, ceci aura comme effets positifs, une réduction du bruit, une amélioration de la sécurité, de fluidifier le trafic et apporter une convivialité incitant à la mobilité durable.

Discussions

La discussion qui s'en suit démontre l'intérêt partagé par une majorité des commissaires pour une telle mesure. Et bien que l'ensemble des commissaires soutiennent une limitation à 30km/h en ville, plusieurs Conseillers se disent défavorables à une généralisation sur l'ensemble du territoire nyonnais, sans distinction comme demandé par le postulant. Certains commissaires pensent plus judicieux d'avoir le centre-ville, les quartiers, les chemins et les dessertes latérales à 30km/h, tout en gardant les grands axes d'accès à 50km/h.

Une interrogation se pose de l'impact que cela pourrait avoir sur les transports en commun et en particulier sur les temps de parcours qui pourraient ainsi être rallongés.

Il y a également une certaine inquiétude sur les aménagements nécessaires pour mettre en place une telle mesure, comme la pause de 'chicanes' sur les grands axes pour faciliter le respect de la limitation, ainsi que les coûts que cela pourrait entraîner.

Conclusion

La mesure se généralise aussi bien dans les grandes villes que les plus petites, en Suisse comme à l'étranger. C'est une mesure simple à mettre en place et peu coûteuse qui peut générer plusieurs effets positifs tels qu'une diminution du bruit, une amélioration certaine de la sécurité et fluidifier le trafic tout en le rendant plus convivial. Bien que cette mesure fasse sens auprès des commissaires, il reste toutefois à déterminer s'il est préférable d'instaurer une limitation à 30km/h généralisée ou en exclure certains axes. Interrogation à laquelle une étude devrait pouvoir répondre.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le postulat de M. Alexander FEDERAU intitulé « 30 km/h en ville »,
ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. De renvoyer le postulat de M. Alexander FEDERAU intitulé « 30 km/h en ville », à la Municipalité pour étude et rapport.

La Commission :

Mesdames
Gallay Arlette
Hegetschweiler Aurélie
Perez Brigitte

Messieurs
Colomb Jacky
Diserens Marius
Federau Alexander
Pagani Thierry
Rast Frédéric
Sauerlaender Michael
Ueltschi Bernard président et rapporteur